

## Rapport de jury du concours de recrutement des professeurs des écoles

Session 2015

---

### ADMISSIBILITE

#### Epreuve écrite de Français

L'épreuve de français du CRPE n'est pas destinée à des spécialistes : elle est destinée à des professeurs en cours de formation – et qui donc apprendront encore durant leur année de stage et de Master 2 – dont la formation initiale, pour beaucoup d'entre eux, n'est pas une formation en lettres. Il convient donc de faire le tri, non pas entre ceux qui présenteraient une technicité dans l'approche de la langue ou des textes proposés montrant qu'ils ont fait des études de lettres et les autres, mais entre ceux qui font preuve de bon sens dans leur approche des problèmes et les autres.

Le corpus de textes de la première partie de l'épreuve portait sur l'égalité homme/femme. Il a permis, outre de vérifier les capacités de compréhension des textes des candidats, et leurs capacités à présenter un compte-rendu objectif de ce qu'ils avaient lu. Il faut rappeler ici que ce compte-rendu ne répond plus à la stricte définition de la synthèse, telle qu'elle existait ces dernières années, mais aussi de vérifier leur adhésion aux valeurs de la République. Que certains candidats se soient cru autorisés à abonder l'avis de certains

auteurs – souvent mal re-contextualisés d'ailleurs – par des remarques machistes laisse rêveur quant à leurs capacités à enseigner demain.

La deuxième partie de l'épreuve, portant sur des connaissances grammaticales simples, ne présentait aucune difficulté majeure : elle a donc permis de trier entre des candidats dont la maîtrise de la langue est satisfaisante – qu'ils aient ou non requis pour l'exercice les catégories de Nina Catach, dont on voit bien qu'elles ont été abondamment enseignées, sans toujours savoir si la question de la transposition didactique de ces catégories a été évoquée, et d'autres qui seraient bien incapables d'enseigner ce qu'ils ne maîtrisent guère.

Enfin, la dernière partie portait sur un corpus relatif à la maîtrise des inférences – le terme n'étant pas attendu, celui d'implicite faisant fort bien l'affaire pour qui n'aurait pas encore rencontré « inférence ». Là encore, l'exercice permettait une discrimination aisée. Le texte proposé était une nouvelle à chute. Un petit garçon écrivait de Mars à ses parents pour les rassurer... la chute permettant de comprendre qu'après s'être fait grondé, il s'était réfugié dans le grenier. Certains candidats n'ont pas compris cette chute : il serait déraisonnable qu'ils deviennent professeurs des écoles et se fassent expliquer par leurs élèves un texte dont l'implicite était fort simple.

L'épreuve a donc permis une discrimination juste : non pas fondée sur un cursus initial – on aurait sélectionné les candidats issus des cursus lettres contre les autres – mais sur des connaissances simples mais fermes, et sur une réelle capacité de raisonnement et de projection dans le futur métier.

La moyenne générale de l'épreuve a été légèrement supérieure à 10.

## Epreuve écrite de Mathématiques

Dans l'ensemble, les résultats ont été convenables voire satisfaisants. En effet, le sujet de cette année était accessible et ne présentait pas de difficultés majeures. La plupart des questions ont été correctement traitées, ce qui amène à conclure que la grande majorité des candidats qui ont composé, ont manifesté les aptitudes attendues par le sujet, citons par exemple l'usage de l'égalité de Pythagore et du théorème de Thalès.

Cependant, le jury a constaté qu'un nombre non négligeable de copies étaient mal présentées : qualité de graphie, présentation désordonnée, résultat brut ...etc. L'écrit se doit aussi d'être soigné dans sa composition : syntaxe, orthographe, etc. Ainsi, il convient de

rappeler que le CRPE est un concours de recrutement de professeur des écoles. A ce titre, un candidat à ce poste se doit d'avoir les compétences nécessaires de soin, de rigueur et de maîtrise de la langue pour enseigner à des enfants d'école primaire.

Le sujet comportait trois parties. Les deux premières étaient centrées sur les connaissances et les savoir-faire disciplinaires, la dernière sur la didactique et la transposition des connaissances liées à l'apprentissage de la proportionnalité en cycle 3. Cet ensemble a mis en évidence des points que le jury souhaite porter à l'attention des futurs candidats.

En premier lieu, une bonne maîtrise de la représentation et la vision dans l'espace dans la première partie et dans la seconde partie permettait de bien aborder une grande partie des questions, notamment la présence des angles droits ou la représentation mentale des faces cachées. En outre, les connaissances et la précision du vocabulaire concernant la géométrie dans l'espace sont importantes. Par conséquent, les confusions entre aire d'un solide, périmètre d'un solide, périmètre d'un polygone ont été trop nombreuses : **un solide d'a pas de périmètre.**

En deuxième lieu, il y a eu lieu de constater bon nombre de confusions et d'erreurs de conception des notions mathématiques : nombre et chiffre, fraction et valeur décimale, ...etc. Quatre points ont particulièrement interpellé le jury :

- très peu de candidats ont souligné que l'écriture : «  $92 - 56 = 36 : 2 = 18$  » était fausse. Il est important qu'un professeur des écoles ait conscience de la valeur du signe « = ». Ce signe signifie que chacune des quantités figurant à sa droite et à sa gauche sont une valeur identique. La construction du sens chez les élèves du signe égal est une des pierres angulaires du calcul numérique, puis algébrique ;
- même si les techniques de proportionnalité sont maîtrisées, trop souvent le jury a constaté l'usage de dénomination fantaisiste concernant la propriété de linéarité, c'est-à-dire les relations d'additivité et de multiplicativité ou du coefficient de proportionnalité ;
- beaucoup de candidats ont fait des erreurs de conversion menant à des résultats aberrants qui n'ont pas semblé choquer leur auteur : « la fuite d'eau durant 10 jours coûte 151 200 000 € » ;
- le manque d'habileté et de maîtrise des candidats en calcul algébrique reste préoccupant.

En dernier lieu, la partie consacrée à l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques et de productions d'élèves de tous types doit être traitée avec le plus grand soin. Le jury recommande d'éviter le verbiage, l'utilisation de jargon « pseudo-pédagogique », la paraphrase ou le psittacisme. Il est attendu une analyse concise et précise des documents fournis. Ainsi, une organisation claire des réponses et commentaires sera appréciée à leur juste valeur.

---

## **ADMISSION**

### **Première épreuve orale : mise en situation professionnelle**

Dans les attentes de cette épreuve, il convient d'articuler :

- les connaissances didactiques : il est important que les candidats soient en mesure d'analyser les freins et obstacles potentiels engendrés par les connaissances et compétences qu'ils cherchent à construire ;
- les connaissances professionnelles attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des professeurs des écoles.

Dans son questionnement, le jury s'efforce d'interpeler chaque candidat sur les cinq compétences propres aux enseignants (P1 à P5 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Il élargit fréquemment son questionnement sur un ou plusieurs autres cycles et sur les apprentissages instrumentaux. Le temps imparti pour l'exposé est le plus souvent intégralement utilisé, très rarement trop court. La durée de l'entretien, quarante minutes, permet l'évaluation des compétences des candidats. Pour la session 2015, les notes s'étalent de 0 à 60.

#### **L'exposé du candidat**

Il est attendu du candidat :

- qu'il présente les fondements scientifiques relatifs au sujet présenté et réalise une synthèse scientifique personnelle et amenée par une problématique clairement énoncée ;
- qu'il développe et analyse sa séquence : objectifs de l'enseignant, apprentissages visés pour les élèves, progression, supports d'enseignement utilisés, difficultés rencontrées par les élèves, résultats des acquis des élèves, modalités de différenciation ;
- qu'il explicite les choix pédagogiques et didactiques effectués et établisse les liens entre les objectifs et les compétences attendues ;
- qu'il produise un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

Sources, concepts, notions, faits historiques, dates, personnages, vocabulaire doivent être précis et adaptés.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont montré les points forts suivants :

- des connaissances scientifiques solides sur le sujet choisi et bien articulées avec la pratique pédagogique ;
- une problématisation du sujet traité grâce à une accroche motivante pour les élèves ;
- une référence judicieuse à des documents variés et suffisamment adaptés, présents dans le dossier et présentés avec pertinence et clarté ;
- une prise de distance déjà amorcée et des propositions de modifications ;
- une présentation personnalisée et une aisance verbale généralement confirmée dans la deuxième partie de l'entretien par une bonne réactivité aux questions du jury.

Les candidats connaissent les programmes et, globalement, les finalités de l'enseignement des différents domaines. L'organisation du travail des élèves en séquence est bien comprise, même si certains candidats proposent encore des séquences trop longues pour être opérationnelles.

Peu de candidats présentent le plan de leur exposé. En revanche, trop nombreux sont encore ceux qui s'attachent à lire leur dossier. Les interrogateurs ayant pris connaissance du dossier de façon précise, cette lecture ne permet pas de valoriser les prestations. Certains candidats présentent un exposé appris « par cœur », peu motivé et interrompu par de nombreux trous de mémoire. Au contraire, les présentations qui se détachent de l'écrit et qui proposent une analyse réflexive ont été appréciées et valorisées.

L'utilisation du numérique lors de cette phase de l'épreuve, souvent factice, montre qu'une préparation des candidats dans ce domaine pourrait enrichir leur présentation.

Certains éléments ont été trop peu développés ou présentés de façon trop courte lors de cette présentation, notamment :

- la définition des objectifs d'apprentissage ;

- la prise en compte des erreurs ou des difficultés des élèves ;
- l'évaluation des acquis des élèves ;
- les liens avec les autres champs disciplinaires (ainsi, pour l'histoire, le lien avec l'ensemble de la culture humaniste).

### **Conseils aux futurs candidats :**

Les candidats doivent être en mesure d'expliquer la cohérence de leur séquence au regard de leurs hypothèses, en la resituant dans une progression annuelle, voire de cycle, et en précisant les modalités d'évaluation et les façons de mesurer les acquis des élèves. Les sujets problématisés sont à privilégier.

Il pourrait être intéressant d'adopter un plan d'exposé permettant d'articuler davantage l'apport scientifique et les choix pédagogiques : si les « savoirs savants » sont maîtrisés (même si les références théoriques aux grands noms de la pédagogie mériteraient d'être dans de nombreux cas réactualisés), la transposition didactique n'est pas toujours réussie.

Les exposés manquent de dynamisme, sont trop statiques : les candidats ne doivent pas hésiter à utiliser le tableau à leur disposition.

Si la séquence a été mise en œuvre, ce qui rend la présentation plus précise, les candidats ne doivent pas hésiter à présenter des productions d'élèves et à les analyser au regard des objectifs visés, notamment en énonçant les erreurs et obstacles des élèves et en proposant des solutions. La présentation des travaux d'élèves est en effet particulièrement pertinente : analysés dans le dossier, ils peuvent être présentés sous format numérique lors de l'exposé.

### **L'entretien**

Il est attendu du candidat :

- qu'il fasse état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- qu'il maîtrise les connaissances scientifiques qui fondent le dossier ;
- qu'il explique et justifie ses choix didactiques et pédagogiques en fonction des publics visés ;
- qu'il élargisse et développe sa réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- qu'il puisse resituer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant et ainsi être capable de faire des liens entre le développement de l'enfant et la notion scientifique abordée : certains candidats ne montrent pas toujours une représentation claire des capacités des élèves en fonction de leur âge ;

- qu'il fasse montre d'un recul critique en éprouvant les limites d'une séquence et de sa programmation dans la progression annuelle ;
- qu'il prenne en compte les questions du jury afin de proposer des évolutions dans la mise en œuvre.

Il est à noter que tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission. Il a particulièrement apprécié les candidats qui ont montré les points forts suivants :

- une réelle capacité d'écoute et d'analyse réflexives : certains candidats acceptent de réfléchir à d'autres dispositifs pendant l'entretien et parviennent à construire avec le jury des propositions particulièrement pertinentes, démontrant une aptitude bienvenue à soutenir l'échange avec la commission, à interroger ses choix et à envisager d'autres possibles ;
- des propositions d'autres séances ou séquences complémentaires, dans un même champ disciplinaire, dans d'autres domaines ou d'autres cycles ; la connaissance des programmes et du socle, en dehors des domaines développés, est en effet trop souvent insuffisante.

Globalement la posture des candidats est adéquate, le jury a apprécié l'honnêteté, la conviction voire l'enthousiasme du plus grand nombre. Il apparaît une très nette différence entre les candidats qui semblent bénéficier d'une préparation en amont de l'exercice d'exposé et d'entretien et les autres.

Le jury regrette :

- la faible proportion de dossiers en cycle 1 ;
- les fondements d'une pratique pédagogique réfléchie portant insuffisamment sur l'explicitation du sens des situations proposées aux élèves ;
- le peu d'attention accordée au climat de classe ;
- une compréhension parfois approximative des questions et des réponses qui ne répondent pas à la question posée ou restent très superficielles, voire restituent du « par cœur », sans montrer une réelle appropriation ;
- des réponses qui mettent en évidence le manque de connaissances du candidat (didactiques, pédagogiques, ou du système éducatif et de l'école) ;
- une défense systématique du dossier présenté de la part de certains candidats qui se détachent difficilement de cette expérience ou, au contraire, une propension de certains candidats à systématiquement être de l'avis du jury, sans justification ;
- une prise en compte très partielle des connaissances et des propositions des élèves, et de la place à accorder à leur réflexion, à leurs échanges et à leur maîtrise de la langue orale ; l'enseignement projeté par les candidats est très fréquemment transmissif, malgré la présentation de quelques dispositifs, comme le travail de groupe, qui font écran.

Le jury a apprécié les propositions de *remédiations* et d'aides de certains candidats, conscients des obstacles que les élèves pourraient rencontrer et souligne que les activités pédagogiques complémentaires ne sauraient être la solution unique aux difficultés rencontrées par les élèves.

**Education musicale – histoire des arts – arts visuels** : pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste, musicien, plasticien. En revanche, cette épreuve nécessite une préparation spécifique, quel que soit le domaine artistique choisi, et des connaissances réelles. Dans les dossiers proposés par les candidats, les arts visuels sont très représentés, l'histoire des arts, en revanche, est peu traitée. Le jury dénonce l'erreur systématique des candidats qui placent la découverte de l'œuvre en fin de séquence, comme si l'enseignant devait cacher ses intentions pédagogiques. L'argument avancé est de ne pas être modélisant : il est parfois difficile de faire entrevoir aux candidats d'autres possibilités, notamment la présentation initiale de plusieurs œuvres. La clarté cognitive n'est pas questionnée. La notion d' « œuvre » qui, chez certains candidats, renvoie de manière indifférenciée aux travaux des élèves et aux productions d'artistes est à approfondir. En éducation musicale, certaines démarches exposées font apparaître de nombreux stéréotypes. S'il est difficile de concevoir des situations d'apprentissage originales, la mise en œuvre décrite révèle une conception du positionnement de l'enseignant qui valorise peu sa propre initiative et celle des élèves. Or, il faut rappeler que dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves doivent acquérir des connaissances, rencontrer œuvres, artistes et professionnels de la culture mais également pratiquer. Si le jury est en droit d'attendre de la part de candidats choisissant un domaine artistique un intérêt pour toutes les formes d'art et une culture réelle, les candidats doivent démontrer une réelle curiosité, un regard critique et un enthousiasme pour le métier d'enseignant.

**Histoire – géographie – enseignement moral et civique** : une expertise réelle dans le domaine choisi est nécessaire, mais n'est pas suffisante : les candidats doivent être en mesure d'adapter leurs propositions aux possibilités d'apprentissage des élèves visés. L'expérience en classe, lorsqu'elle est connue, apparaît très souvent comme un atout. Les contenus scientifiques du dossier présenté sont dans l'ensemble bien maîtrisés ; toutefois, le jury regrette des insuffisances de connaissances, révélées lors de l'élargissement au cours de l'entretien et un manque d'exploitation de la transdisciplinarité. En histoire, l'exploitation de la frise est mal maîtrisée et peu problématisée. Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les notions en lien avec les valeurs de la République et qu'ils aient réfléchi aux

différentes modalités d'apprentissage de l'éducation morale et civique (débat philosophique, débat réglé, exploitation des textes...)

**Sciences et technologie** : il est à noter une faible représentation du cycle 1 : les séquences pédagogiques concernent en grande majorité les classes de cycle 3, très peu de dossiers interrogent l'enseignement de la découverte du monde en maternelle et en cycle 2. La démarche d'investigation est parfois mobilisée à mauvais escient, peu adaptée aux situations en classe (situation de départ peu claire, contextualisation absente, problématisation artificielle, confusion entre les représentations initiales et les hypothèses, structuration confondue avec la métacognition, évaluations se limitant aux connaissances scientifiques...) voire, mal comprise, ce qui empêche la réflexion sur les dispositifs d'apprentissage, les outils, les modalités. Le jury regrette la confusion faite trop souvent entre « manipulation » et « expérience. » Les candidats maîtrisent souvent des notions et concepts scientifiques très pointus dans le domaine traité mais font preuve d'une culture scientifique beaucoup plus fragile dès que des sujets connexes sont évoqués. Le thème de l'éducation à la santé, particulièrement autour de l'alimentation, ne se traduit pas par un appui scientifique solide ; les propositions pédagogiques sont pauvres ou peu adaptées. Il convient, plus généralement, d'utiliser un lexique précis et adapté, d'éviter un jargon superficiel, et de s'assurer de la fiabilité des sources utilisées pour construire la séquence. Il est rappelé que tous les thèmes au programme peuvent être présentés dans le dossier.

#### **Conseils aux futurs candidats :**

Les candidats doivent pouvoir davantage mettre à profit les observations faites dans les différents types de stages dont ils ont pu bénéficier.

Les questions du jury sont là pour les aider à approfondir leurs propositions pédagogiques et didactiques, elles couvrent l'ensemble des compétences spécifiques aux professeurs des écoles : les candidats doivent donc prendre le temps d'analyser les questions du jury pour infléchir leur approche personnelle sur certains points et déceler les aspects sous-jacents des remarques faites. Les candidats les plus en difficulté font en effet montre d'une faible réactivité et de peu d'aisance dans l'exploitation des pistes suggérées, alors que l'adaptabilité aux questions posées, l'ouverture à des thèmes, à l'interdisciplinarité, à des prolongements culturels maîtrisés ont été appréciés.

## Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Le second groupe d'épreuves de l'admission au concours de recrutement des professeurs des écoles comprend deux parties :

1. Une première partie qui consiste en « une évaluation des compétences pour l'enseignement de l'E.P.S »,
2. Une seconde partie qui consiste en « une appréciation des connaissances sur le système éducatif français et sur la place du professeur dans la communauté éducative ».

L'épreuve, d'une durée d'1h15 est notée sur 100 :

1. Première partie : exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de vingt minutes d'entretien, notation sur 40.
2. Seconde partie : exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 45 minutes d'entretien, notation sur 60 (20/exposé, 40/questions).

### **Constat général :**

Les candidats ont, globalement :

- une bonne connaissance des modalités de l'épreuve. Pour autant certains essaient encore d'entrer dans un jeu de séduction qui n'impressionne pas le jury et pourrait être contre productif ;
- une bonne maîtrise du temps dans le cadre des deux exposés même si, pour le second, l'exercice s'avère être un peu plus complexe ;
- préparé cet oral et ont une expression syntaxique correcte.

### **Première partie : Evaluation des compétences pour l'enseignement de l'E.P.S.**

Le sujet se présente sous la forme d'une question, ciblée sur un niveau de classe et un groupement d'activités.

Les critères d'évaluation sont les suivants:

- la capacité à donner des connaissances lisibles sur l'APSA proposée ;
- les propositions d'une à plusieurs situations d'apprentissage adaptées au développement des élèves, comprenant notamment la situation de l'évaluation ;
- la connaissance des compétences du socle et générales de l'EPS ;
- la connaissance d'aspects réglementaires (notamment en natation, ...) ;
- l'aisance de l'expression ;

- l'intérêt suscité ;
- l'organisation et de la connaissance du rôle et place de l'enseignant dans son acte d'enseignement.

**Déroulement de l'épreuve, conseils aux candidats :** Après le temps d'exposé en EPS, qui dure dix minutes, le candidat s'entretient avec le jury : "*le jury élargit le questionnement aux pratiques personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer*".

L'entretien doit permettre dans un premier temps de :

- mieux apprécier la préparation du sujet ;
- revenir sur une notion évoquée trop succinctement ;
- faire expliciter un concept énoncé et de s'assurer de sa maîtrise ;
- demander d'illustrer par un exemple concret un aspect de l'exposé ;
- faire développer un aspect non abordé.

*L'exposé :*

Le temps d'exposé est souvent considéré comme court, selon que le candidat a à présenter soit une progression soit une ou plusieurs situations.

Les candidats ont dans l'ensemble une bonne connaissance des programmes et des compétences liées au socle commun ainsi qu'une certaine capacité à situer l'APSA dans une programmation de classe.

La méconnaissance du développement physiologique et psychologique de l'enfant, et donc de ses besoins, reste globalement forte.

Les candidats seront invités à partir autant que faire se peut de situations ludiques, avant de privilégier les aspects techniques liés à l'APSA proposée. L'idée étant que les candidats soient en capacité d'illustrer leurs propos en s'appuyant sur des exemples concrets.

Afin de faciliter la compréhension de certaines situations pédagogiques exposées, le recours au tableau et/ou à la schématisation sera parfois facilitateur.

Il est intéressant de rappeler combien les enjeux pluridisciplinaires de l'EPS peuvent être mis en valeur (enjeux culturels, sociaux, etc.).

*L'entretien :*

Lorsqu'à partir de leur pratique personnelle, les candidats ont à traiter une APSA, il sera important que celle-ci, ou sa transposition soit "lisible", la plus concrète possible et que l'on puisse y voir, dans l'organisation d'une séance par exemple, les différentes étapes, et rôles tenus par les élèves. Les candidats ont trop souvent tendance à présenter des situations

comme s'il s'agissait de "modèles" à reprendre. Il sera attendu une réflexion par rapport à leur vécu dans des classes et non un simple constat d'observations.

Le fait d'ouvrir l'entretien aux autres APSA permet au jury de mieux apprécier la compréhension par le candidat, des modalités de mise en place de l'EPS à l'école.

Pour rappel et si les candidats abordent tous les questions de sécurité avec bienveillance, il sera évident de ne pas proposer des situations où les élèves seraient mis en danger.

## **Seconde partie : Appréciation des connaissances sur le système éducatif français et sur la place du professeur dans la communauté éducative**

Le sujet se décompose ainsi :

- une première page indiquant le thème, posant les trois questions et répertoriant les documents du dossier,
- les documents.

Les critères d'évaluation sont les suivants:

- connaissances des textes officiels, de l'organisation du système éducatif, du fonctionnement de l'école (laïcité, climat scolaire, la diversité des élèves...);
- capacité à analyser les documents proposés;
- capacité à répondre aux questions et à argumenter;
- capacité à référer sa réflexion et son action à des principes éthiques et responsables, en lien avec la connaissance attendue;
- capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté.

### **Déroulement de l'épreuve, conseil aux candidats :**

L'épreuve permet d'évaluer les capacités des candidats à comprendre et synthétiser les documents (encore trop de paraphrase) fournis au regard des questions posées sur le sujet, ainsi que la capacité à organiser les réponses en s'appuyant sur le vécu professionnel.

Le temps imparti n'est pas toujours utilisé dans son intégralité, souvent seulement 10 minutes, et ensuite 30 mn, ce temps apparaît comme trop long surtout dans les situations où le candidat se contente d'une réponse minimale (oui-non- quelques mots).

La durée oblige véritablement à ouvrir le questionnement à d'autres thématiques de la compréhension du système éducatif.

Le candidat doit :

- veiller à être précis sur les termes et concepts utilisés : ne pas s'aventurer à donner une référence sans être capable, lors de l'entretien, de la développer ;

- utiliser un langage précis et structuré (lexique, phrases syntaxiquement correctes, propos organisé y compris pendant l'entretien) : le candidat saura prendre le temps d'organiser sa pensée avant de répondre.

Le candidat doit aussi connaître de façon précise les principaux textes réglementaires régissant la profession et ceux relatifs aux actuelles orientations de l'institution. Il y a, pour certains candidats, un manque de mise en résonance des textes.

Pour les suppléants (candidats des écoles privées), ils se doivent d'être en capacité à prendre de la distance par rapport au vécu en classe.

#### *L'exposé :*

Il manque encore de « hauteur ». Le candidat doit être en capacité à

- différencier les sources du corpus : texte institutionnel/texte d'auteur ... ;
- analyser et à contextualiser les documents ;
- proposer un plan qui ne soit pas une simple reprise des questions ;
- replacer le sujet dans les grands enjeux et grandes orientations du système éducatif français ;
- illustrer son propos de son vécu professionnel dans le cadre des stages d'observation puis de pratique accompagnée et ne pas rester dans une énumération de ce qui a été observé ;
- se projeter véritablement en situation professionnelle.

La capacité, tout en prenant en compte les documents, à problématiser ainsi qu'à organiser sa réflexion et ses idées, est valorisée.

#### *L'entretien :*

Dans un premier temps, il permet de :

- mieux apprécier la préparation du sujet ;
- revenir sur une notion évoquée trop succinctement ;
- faire expliciter un concept énoncé et de s'assurer de sa maîtrise.

Dans un second temps, il permet de :

- faire développer un aspect non abordé ;
- élargir le questionnement afin de s'assurer de la connaissance du système éducatif ;
- s'assurer de la projection dans une posture professionnelle adaptée ;
- s'assurer de l'éthique du candidat.

Force est de constater à nouveau la grande hétérogénéité des candidats, tant du point de vue des connaissances du cadre réglementaire que du fonctionnement des écoles et des pratiques pédagogiques.

Les représentations sont parfois très éloignées de la réalité du terrain.

Les profils des candidats sont variés mais laissent transparaître de grandes tendances, à savoir :

- des candidats bien préparés et réflexifs, mettant leur expérience au service de leur analyse ;
  - des candidats préparés sans véritable capacité d'analyse ;
  - des candidats peu préparés, présentant peu de connaissances et pour lesquels le métier n'est pas suffisamment projeté.
-